

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV<sup>e</sup> ANNEE. - N° 31

MARDI 18 AVRIL 2006

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 18 AVRIL 2006

	Pages
COMMISSION DU VIEUX PARIS	
Extrait du compte-rendu de la séance du 23 mars 2006 ....	1042
VILLE DE PARIS	
<b>Organisation</b> de la Direction de la Voirie et des Déplacements. — (Arrêté modificatif du 6 avril 2006) .....	1044
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-055 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux sections du boulevard Brune, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 avril 2006) .....	1045
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-011 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Caumartin, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 avril 2006).....	1046
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-014 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans plusieurs voies du 9 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 5 avril 2006).....	1046
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-015 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 avril 2006).....	1047
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-016 réglementant, à titre provisoire, la circulation, dans la rue Saulnier, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 avril 2006) .....	1047
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-017 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue Mandar, à Paris 2 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 avril 2006) .....	1048
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-019 modifiant, à titre provisoire, le sens unique de circulation, dans une section de la rue Neuve Saint-Pierre, à Paris 4 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 avril 2006).....	1048
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2006-035 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Champ de Mars, à Paris 7 <sup>e</sup> (Arrêté du 27 mars 2006) .....	1048

<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2006-044 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Emeriau, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 avril 2006) .....	1049
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'un sous-directeur de la Commune de Paris .....	1049
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Maintien en détachement de trois administrateurs de la Ville de Paris .....	1049
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité administration générale ouvert à partir du 16 janvier 2006 pour 46 postes.....	1049
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale de la troisième série du concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ouvert à partir du 23 janvier 2006 pour 20 postes .....	1051
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratiques et orales d'admission du concours interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité bûcheron-élagueur ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 2 postes.....	1051
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratiques et orales d'admission du concours externe d'accès au corps des maîtres-ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité bûcheron-élagueur ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 2 postes.....	1051
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour un poste.....	1052

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour un poste..... 1052

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours réservé « Sapin » pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires ouvert pour 32 postes à partir du 3 mars 2006 ..... 1052

PREFECTURE DE POLICE -  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

**Arrêté n° 2006-20353** portant habilitation du Ministère de la Santé et des Solidarités, pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 5 avril 2006) ..... 1052

PREFECTURE DE POLICE

**Arrêtés n° 2006-20355 et n° 2006-20359** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêtés du 7 avril 2006) ..... 1053

**Liste** par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours externe d'architecte de sécurité du 2 mars 2006 ..... 1053

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne de maître ouvrier menuisier ouvert le 29 novembre 2005 ..... 1053

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Nom du candidat déclaré admissible à l'issue des épreuves écrites du concours externe de maître ouvrier menuisier ouvert le 29 novembre 2005 ..... 1053

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ouvrier professionnel, spécialité menuisier, ouvert le 29 novembre 2005 ..... 1053

**Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères.** — Rapport succinct des délibérations du Comité Syndical du SYCTOM en sa séance du 15 mars 2006 ..... 1054

COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction de l'Urbanisme.** — Réunion publique de concertation relative au projet d'aménagement du secteur Paris Nord Est 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ..... 1061

**Marchés publics.** — Avis aux soumissionnaires ..... 1062  
— Avis d'attributions ..... 1062  
— Procédures adaptées ouvertes ..... 1062

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) la Commune de Paris (grade agent de maîtrise) dans la branche d'activité agencement bois. — Rappel ..... 1068

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité assistance de service social. — Dernier rappel ..... 1068

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée. — Dernier rappel ..... 1068

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu  
de la séance du 23 mars 2006

**Résolution : vœu en faveur du maintien de la charpente du pavillon de l'aile Madagascar de l'hôtel Saint-James et d'Albany au 211A, rue Saint-Honoré, 202, rue de Rivoli et 6, rue du Vingt-Neuf juillet (1<sup>er</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur de la conservation du profil et de la charpente d'origine de la toiture en pavillon formant retour d'aile du corps de bâtiment principal (inscrit au titre des Monuments historiques) de l'hôtel Saint-James et d'Albany datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au 211A, rue Saint-Honoré, 202, rue de Rivoli et 6, rue du Vingt-Neuf juillet (1<sup>er</sup> arr.).

**Résolution : vœu en faveur du maintien de l'escalier d'origine au 59, quai de la Tournelle et 2, rue des Bernardins (5<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur de la conservation du bel escalier à rampe de fer forgé et limon de bois tourné datant du XVIII<sup>e</sup> siècle dans cet immeuble d'angle, protégé au titre du futur P.L.U., au 59, quai de la Tournelle et 2, rue des Bernardins (5<sup>e</sup> arr.).

**Résolution : vœu en faveur d'une meilleure implantation de l'ascenseur projeté au 19-21, rue Jacob (6<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une implantation d'ascenseur moins destructrice et qui préserve le volume du bel escalier de cet immeuble datant de la Monarchie de juillet et protégé au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U. au 19-21, rue Jacob (6<sup>e</sup> arr.).

**Résolution : vœu en faveur d'une étude historique approfondie et d'une datation par dendrochronologie du bâti ancien au 42, rue des Saints-Pères (7<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une recherche approfondie à partir des documents d'archives et d'une datation par dendrochronologie, afin de préciser la nature de cet ensemble bâti au 42, rue des Saints-Pères (7<sup>e</sup> arr.), probablement antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle. La Commission du Vieux Paris ne s'est pas opposée au projet de surélévation envisagé, sous réserve que les éléments archéologiques de ce bâti (pièces de charpente, poutres, pieds et sommiers) soient conservés et restaurés.

**Résolution : vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de la savante composition de la façade sur jardin de l'hôtel particulier au 6 bis, avenue de Villars (7<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une extension s'inscrivant dans la continuité de la savante

composition d'origine de la façade sur jardin de cet hôtel particulier néo-gothique conçu par Gabriel PASQUIER en 1891 au 6 bis, avenue de Villars (7<sup>e</sup> arr.). Ce bâtiment, protégé au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U., a conservé ses menuiseries d'origine et une grande partie de ses décors intérieurs à l'écriture ornementale soignée, qu'il serait souhaitable de mettre en valeur dans le cadre du projet en cours.

**Résolution : vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de la distribution intérieure de l'hôtel particulier au 20, rue Emile Ménier (16<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une intervention préservant l'intégralité de la distribution d'origine, considérant que ce dispositif spatial constitue l'originalité de cet hôtel particulier conçu par l'architecte Edouard AUTANT en 1903. Malgré de nombreuses altérations en façade, cet ensemble exceptionnel, qui s'inscrit dans l'avant-garde du mouvement Art nouveau européen, a conservé une partie de ses décors intérieurs d'origine qu'il conviendrait de mettre en valeur avec soin et retenue dans le cadre de l'actuel projet. En outre, la commission émet le vœu que la motivation de la protection au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U. soit révisée afin de préciser les données historiques récemment découvertes.

**Avis : recommandation en faveur d'une remise en service du manège de Boullée et d'une réhabilitation respectueuse des intérieurs du bâtiment 38 situé le long de l'avenue Duquesne de l'Ecole Militaire (7<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a recommandé qu'à l'occasion de la réhabilitation des bâtiments annexes de l'Ecole Militaire (7<sup>e</sup> arr.), une attention particulière soit portée à la conservation et la restauration des intérieurs (grands escaliers, structures porteuses) du bâtiment 38 construit vers 1820 et situé le long de l'avenue Duquesne. Elle a également suggéré la réutilisation dans sa fonction initiale du manège construit dans les années 1780 par Etienne-Louis BOULLÉE.

**Avis : recommandation en faveur du maintien de la terrasse accessible en toiture au 116, avenue des Champs Elysées (8<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a recommandé le maintien de l'appartement en duplex occupant les deux derniers niveaux ainsi que la terrasse accessible en toiture de l'immeuble construit dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, surélevé et modifié en façade sur rue par les architectes FOURNEZ et SAINSAULIEU en 1929 au 116, avenue des Champs Elysées (8<sup>e</sup> arr.). Cette disposition est un élément caractéristique de l'architecture des années 30 qu'il convient de conserver.

**Avis : recommandation en faveur de la conservation de l'escalier avec sa verrière ornementale au 125-129, rue de Montreuil (11<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a recommandé la conservation de l'escalier avec sa verrière ornementale situé à l'intérieur de la maison de maître construite par l'architecte MARCHAND en 1881, surélevée en 1883 par l'architecte GOUMY au 125-129, rue de Montreuil (11<sup>e</sup> arr.), considérant qu'ils constituent les derniers témoignages authentiques de ce bâtiment déjà fortement remanié.

**Avis : regret de voir disparaître l'intéressant dispositif mobile du Grand Coudé de l'Observatoire de Paris (14<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a déploré la disparition de l'élégant dispositif mobile du Grand Coudé, appareil d'observation en métal posé sur rail et indissociable du bâtiment adjacent conçu en 1886-1891 au 61, avenue de l'Observatoire (14<sup>e</sup> arr.). Parvenue jusqu'à nous dans un état de dégradation affligeant, cette construction était un important témoignage de l'histoire des techniques de l'observation astronomique à Paris.

**Avis : recommandation en faveur d'une évocation du volume de la tourelle de l'escalier au 8, rue Dejean et 26, rue Poulet (18<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a recommandé une intégration plus harmonieuse des volumes de distribution verticale, évoquant d'une manière ou d'une autre la silhouette en tourelle hors œuvre de l'ancien escalier de l'immeuble de rapport construit en 1878 par l'architecte AMIGUES au 8, rue Dejean et 26, rue Poulet (18<sup>e</sup> arr.).

**Suivi : renouvellement du vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse des distributions d'origine, de l'intégrité de l'écriture architecturale et des décors existants au 25, rue d'Aboukir, 37, rue du Louvre et 26-30, rue du Mail (2<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a renouvelé son vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse des distributions d'origine, notamment du hall d'entrée avec ses ascenseurs, comme de l'intégrité de l'écriture architecturale et des décors existants (feronneries de Raymond SUBES, menuiseries intérieures et extérieures, serrureries, bas-reliefs de BOULAIGNIER et LANDOIS, mosaïques du jardin suspendu, vitreries et boiseries...) dans l'immeuble construit en 1932 par les architectes F. LEROY et J. CURY, pour les journaux Paris Midi et Paris Soir, au 25, rue d'Aboukir, 37, rue du Louvre et 26-30, rue du Mail (2<sup>e</sup> arr.) et protégé au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U.

**Suivi : renouvellement du vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse du volume et de la géométrie de la cage d'escalier au 6-8, rue de Seine (6<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a renouvelé son vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de la géométrie de l'élégante cage d'escalier du XIX<sup>e</sup> siècle du 6-8, rue de Seine (6<sup>e</sup> arr.) protégée au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U., afin de minimiser l'impact de l'ascenseur dans le jour central de l'escalier.

**Suivi : renouvellement du vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'intégrité architecturale du Petit Hôtel d'Estrées au 81, rue de Grenelle (7<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a renouvelé son vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'intégrité architecturale du Petit Hôtel d'Estrées au 81, rue de Grenelle (7<sup>e</sup> arr.). L'ampleur des transformations (la création de trois niveaux de sous-sol sous la cour, le percement d'une porte sous tenture dans les communs sur rue, la modification du comble et du profil des lucarnes et la disparition de la corniche à ligne de postes de l'élévation sur jardin), sont de nature à porter atteinte à l'intégrité architecturale de ce bel hôtel particulier, bâti au XVII<sup>e</sup> siècle et remanié au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

**Suivi : renouvellement de la protestation contre les travaux effectués sans autorisation assortie d'une demande officielle de visite des membres de la Commission du Vieux Paris au 14, rue de l'Université (7<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a vivement renouvelé sa protestation contre les travaux effectués sans autorisation, et s'indignant de la manière dont le pétitionnaire s'est affranchi des prescriptions et recommandations qu'il était de son devoir de respecter, elle a assorti sa protestation d'une demande officielle de visite des membres de la Commission du Vieux Paris au 14, rue de l'Université (7<sup>e</sup> arr.) pour cet immeuble protégé dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Faubourg Saint-Germain.

**Suivi : vœu en faveur d'une extension de la protection au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U. pour la totalité des volumes et des intérieurs de l'hôtel Huguet du Château au 12, rue Fortuny (17<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a renouvelé son vœu en faveur d'une extension de la protection au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U. pour la totalité des volumes, des intérieurs et des décors de l'hôtel particulier, construit en 1892 par l'architecte Henry GRANDPIERRE pour Mme HUGUET DU CHÂTEAU au 12, rue Fortuny (17<sup>e</sup> arr.), considérant que cet ensemble constitue un exemple particulièrement cohérent de la production architecturale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un parfait état de conservation, il mérite une intervention plus respectueuse et une remise en valeur soignée.

**Suivi : abandon du vœu en faveur d'une étude historique approfondie en préalable aux démolitions envisagées sur les parcelles au 16, rue Bertin Poirée, 16-20, rue Jean Lantier et 5-11, rue des Deux Boules (1<sup>er</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, considérant que l'étude historique du 16, rue Bertin Poirée, 16-20, rue Jean Lantier et 5-11, rue des Deux Boules (1<sup>er</sup> arr.) qui lui a été transmise répond au moins partiellement à ses attentes, a abandonné le vœu exprimé lors de la séance du 17 janvier 2006.

**Suivi : approbation du nouveau projet au 1, cour Bérard et 10, impasse Guéménée (4<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a approuvé le nouveau projet proposé pour l'immeuble conçu en 1982 par les architectes Ismène et Gérard BENOÎT au 1, cour Bérard et 10, impasse Guéménée (4<sup>e</sup> arr.), considérant qu'un effort a été fourni afin de conserver le caractère original de la façade, notamment en réinterprétant le principe des lucarnes vitrées existantes.

**Suivi : approbation du nouveau projet envisagé au 11, rue Laborde (8<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a approuvé le nouveau projet qui propose de conserver une partie des structures, notamment le refend transversal, la distribution intérieure, l'escalier d'honneur et l'escalier de service de cet immeuble du Second Empire au 11, rue Laborde (8<sup>e</sup> arr.).

**Suivi : abandon du vœu en faveur de la conservation du jardinet à l'anglaise devant la façade du 28, rue Cortambert (16<sup>e</sup> arr.)**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques BRAVO,

maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, a abandonné le vœu en faveur de la conservation des dispositions actuelles du jardinet à l'anglaise situé devant la façade de l'hôtel particulier 28, rue Cortambert (16<sup>e</sup> arr.), édifice appartenant à un ensemble construit par les architectes Eugène RICHARD et fils, protégé au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur P.L.U. La Commission du Vieux Paris considère que l'intervention relativement discrète réalisée dans le jardinet de la maison voisine est acceptable et peut être également tolérée au n° 28.

**VILLE DE PARIS**

**Organisation de la Direction de la Voirie et des Déplacements. — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2002 portant structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2002 modifié, portant organisation de la Direction de la Voirie et des Déplacements,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction de la Voirie et des Déplacements dans sa séance du 26 janvier 2006,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris,

Arrête :

Article premier. — Le paragraphe III (Agence de la mobilité) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 est complété comme suit :

III - 6) le Pôle extension du tramway :

Le pôle extension du tramway est chargé :

— des études de faisabilité du prolongement du tramway des maréchaux ;

— de la coordination des différents intervenants (directions de la ville, élus, collectivités locales, police, etc).

— de la préparation de la phase opérationnelle.

III - 7) la Mission événements :

La mission événements est chargée :

— de promouvoir l'organisation de manifestations techniques (congrès, journées d'étude...) sur des thèmes de politique des déplacements ;

— d'assurer le montage technique et financier de ces opérations, en liaison étroite avec la mission communication et les services de la DVD, la DGIC, le service du protocole et les autres Directions de la Ville ainsi que tous les acteurs extérieurs concernés.

Art. 2. — Le paragraphe VI (Le service du patrimoine de voirie) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 est modifié comme suit :

Alinéa VI - 2 - 3 : supprimé.

Alinéa VI - 5 : Section de la Seine et des ouvrages d'art :

La section des ouvrages d'art est chargée d'assurer les missions suivantes :

— Surveillance des ouvrages importants ou spéciaux figurant sur une liste (II) approuvée par le Directeur ;

— Préparation de la programmation, et élaboration des DCE des renforcements majeurs et des grosses réparations d'ouvrages d'art, y compris la mise en conformité des tunnels de plus de 300 ml ;

— Instruction technique des demandes de passage de transports exceptionnels sur les ouvrages d'art et prescriptions de limitation de charges pour les ouvrages défaillants ;

— Gestion des fichiers et archivage des dossiers d'ouvrages d'art ; recueil et la diffusion de statistiques et de documentation technique et économique concernant les ouvrages d'art ;

Par ailleurs, elle apporte son assistance aux sections territoriales et aux autres services de la DVD en assurant les tâches suivantes :

— Préparation de la programmation de la surveillance et des opérations d'entretien et de réparation ;

— Exploitation des inspections détaillées des ouvrages d'art (liste I) ;

— Préparation, mise en œuvre et exploitation des inspections détaillées exceptionnelles (y compris pour les ouvrages courants présentant des désordres exceptionnels) ;

— Confection des DCE des opérations d'entretien ou de petites réparations d'ouvrages d'art.

La mission Seine, chargée de coordonner les actions et les travaux menés sur le fleuve et sur ses berges, en liaison avec le port autonome de Paris, les voies navigables de France et le service de la navigation de la Seine, lui est rattachée.

Art. 3. — Le paragraphe VII (Service des déplacements) de l'arrêté du 24 décembre 2002 est modifié comme suit :

Alinéa VII - 2 - 2 : Section exploitation :

La section exploitation est chargée d'assurer les missions suivantes :

— Gestion des systèmes d'exploitation de la circulation et de communication de données sur le réseau urbain, en coordination avec la Préfecture de Police ; articulation et mise en cohérence des systèmes (IPER, REPER, SGI et SURF) ;

— Gestion des équipements d'exploitation et des automates de régulation du réseau urbain ;

— Information des usagers sur le trafic, les travaux, les fermetures, les manifestations, les accidents... ;

— Elaboration et diffusion de la doctrine en matière de signalisation tricolore et d'exploitation « exceptionnelle » de la circulation (pour cause de chantier ou d'événement) ;

— Etudes générales sur les systèmes de gestion de trafic ;

— Etudes spécifiques :

- Evaluation de l'impact des mesures de circulation, liées aux chantiers sur les conditions de circulation ;

- Recherche de mesures temporaires permettant de les limiter au mieux ;

- Mise au point des plans d'implantation des panneaux d'information des usagers.

Art. 4. — Le paragraphe IX (les sections territoriales de voirie) de l'arrêté du 24 décembre 2002, devient le paragraphe IX - A et est complété comme suit par un paragraphe IX - B) la Section des tunnels, des berges et du périphérique :

La Section des tunnels, des berges et du périphérique est chargée d'assurer les missions suivantes :

1. *Gestion de la circulation* :

— Elaboration et suivi des consignes et procédures ;

— Coordination avec le SISER dans la gestion opérationnelle du trafic en Ile-de-France,

— Conception, réalisation, exploitation et maintenance des systèmes informatiques industriels de gestion du trafic (IPER, REPER, supervision GTC, DAI vidéo), en étroite liaison avec les experts du SD ;

— Exploitation, maintenance et télésurveillance permanente des équipements de gestion du trafic et des équipements des tunnels reliés à la GTC ;

— Saisine des services de Police et déclenchement des interventions sur place ;

— Coordination des interventions ;

— Elaboration de statistiques sur la circulation.

2. *Gestion technique* :

— Gestion du domaine ; relations avec les concessionnaires et occupants du Domaine Public ;

— Surveillance de terrain des ouvrages (chaussées, murets, petits ouvrages d'art figurant sur une liste 1 approuvée par le Directeur), du dispositif d'éclairage, des équipements de signalisation, des équipements dynamique d'information non concernés par les plans d'intervention et de secours (PIS) des tunnels ;

— Interventions d'urgence, mise en sécurité après dégâts accidentels, dépannages, petits travaux ;

— Veille technologique ;

— Entretien et maintenance des ouvrages, du dispositif d'éclairage et des équipements de signalisation.

3. *Gestion administrative* :

— Finances : programmation, budget, comptabilité ;

— Achats, marchés ;

— Affaires générales : logistique, secrétariat, bureau d'ordre, relais RH (formation, gestion du personnel) et contentieux.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 6. — Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice des Finances ;

— M. le Directeur de la Voirie et des Déplacements.

Fait à Paris, le 6 avril 2006

Bertrand DELANOË

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-055 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux sections du boulevard Brune, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Sud, d'importants travaux de voirie nécessitent la mise en sens unique provisoire de deux sections du boulevard Brune, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux qui se dérouleront en deux phases :

- Du 10 avril à 21 h au 11 avril 2006 à 6 h ;
- Du 13 avril à 21 h au 14 avril 2006 à 6 h ;

Sur la proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les sections de voies suivantes du 14<sup>e</sup> arrondissement sont provisoirement mises en sens unique :

- Brune (boulevard) : depuis l'avenue de la Porte de Vanves vers et jusqu'à l'avenue de la Porte de Montrouge, du 10 avril à 21 h au 11 avril 2006 à 6 h ;
- Brune (boulevard) : depuis l'avenue de la Porte de Vanves vers et jusqu'à l'avenue Jean Moulin, du 13 avril à 21 h au 14 avril 2006 à 6 h.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-011 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Caumartin, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant, que dans le cadre de travaux entrepris par la R.A.T.P. sur l'immeuble situé 41, rue de Caumartin, à Paris 9<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instituer la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

- Caumartin (rue de) : au droit des n°s 32 et 34.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 10 avril au 5 mai 2006 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef*  
*Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Bénédicte PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-014 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans plusieurs voies du 9<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté municipal n° 05-043 du 18 février 2005 modifiant le sens unique de circulation dans la rue Mansart, à Paris 9<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie entrepris rue Blanche, à Paris 9<sup>e</sup>, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans plusieurs voies du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 10 avril au 21 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La circulation sera interdite, à titre provisoire, dans la nuit du 19 au 20 avril 2006 de 20 h à 7 h ; en cas d'intempéries les travaux seront reportés dans la nuit du 20 au 21 avril 2006 dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

- Blanche (rue), Entre la rue Moncey et la place Blanche.

Art. 2. — Suite à la neutralisation d'une partie de la rue Blanche, à Paris 9<sup>e</sup>, les voies suivantes seront mises en impasse, dans les nuits du 19 au 20 avril 2006 ou du 20 au 21 avril 2006 :

- Douai (rue de) :
  - A partir de la rue de Bruxelles vers et jusqu'à la rue Blanche ;
  - A partir de la rue Pierre Fontaine vers et jusqu'à la rue Blanche.
- Calais (rue de) : à partir de la place Adophe Max vers et jusqu'à la rue Blanche.
- Mansart (rue) : à partir de la rue de Douai vers et jusqu'à la rue Blanche.
- Ballu (rue) : à partir de la rue de Vintimille vers et jusqu'à la rue Blanche.
- Chaptal (rue) : à partir de la rue Jean-Baptiste Pigalle vers et jusqu'à la rue Blanche.
- Paul Escudier (rue) : à partir de la rue Henner vers et jusqu'à la rue Blanche.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989, ainsi que les dispositions de l'arrêté municipal n° 05-043 du 18 février 2005 sont suspendues en ce qui concerne les voies mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, entre la nuit du 19 au 20 avril 2006 ou dans la nuit du 20 au 21 avril 2006.

Art. 4. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 5. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, du 10 au 21 avril 2006 inclus et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— Blanche (rue) : côté pair, entre la rue de Douai et la place Blanche.

Art. 6. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe, et lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 7. — Le couloir bus rue Blanche, à Paris 9<sup>e</sup>, dans sa partie comprise entre la place Blanche et la rue de Moncey sera neutralisé, à titre provisoire, du 10 au 21 avril 2006 inclus.

Art. 8. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 24 janvier 2000 sont suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 7 du présent arrêté du 10 au 21 avril 2006 inclus.

Art. 9. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Bénédicte PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-015 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant, que dans le cadre de travaux de voirie entrepris dans la rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9<sup>e</sup>, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en instituant la règle du stationnement gênant la circulation sur une partie de cette voie et de la rue Papillon ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— rue du Faubourg Poissonnière, côté impair, entre les rues Richer et Bleue.

— rue Papillon du n° 1 au n° 3.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 18 avril au 13 juillet 2006.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Bénédicte PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-016 réglementant, à titre provisoire, la circulation, dans la rue Saulnier, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement du quartier vert Faubourg Montmartre, à Paris 9<sup>e</sup>, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans la rue Saulnier, à Paris 9<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 18 avril au 28 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Saulnier, à Paris 9<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 18 avril au 28 avril 2006.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Bénédicte PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-017 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue Mandar, à Paris 2<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, rue Mandar, à Paris 2<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire dès lors de mettre cette voie provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 18 avril au 9 juin 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Mandar à Paris 2<sup>e</sup>, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 18 avril au 9 juin 2006 inclus :

— A partir de la rue Montmartre vers et jusqu'à la rue Montorgueil.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,  
Adjoint au Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Didier LANDREVIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-019 modifiant, à titre provisoire, le sens unique de circulation, dans une section de la rue Neuve Saint-Pierre, à Paris 4<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie entrepris rue Saint Paul et passage Saint Paul nécessite la modification du sens unique, à titre provisoire, dans la partie de la rue Neuve Saint Pierre comprise entre les rues Saint Paul et de l'Hôtel Saint Paul, à Paris 4<sup>e</sup> ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent du 15 mai au 30 juin 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 15 mai au 30 juin 2006 est établi à Paris 4<sup>e</sup> :

— Neuve Saint-Pierre (rue), depuis la rue Saint Paul vers et jusqu'à la rue de l'Hôtel Saint Paul.

Art. 2. — L'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 susvisé est suspendu du 15 mai au 30 juin 2006 en ce qui concerne la section de voie citée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,  
Adjoint au Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Didier LANDREVIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-035 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Champ de Mars, à Paris 7<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement du quartier Vert Université, à Paris 7<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de la rue du Champ de Mars ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 10 au 30 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 7<sup>e</sup> arrondissement :

— Champ de Mars (rue du) : côté pair du n° 16 au n° 18, et côté impair du n° 17 au n° 19.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 10 avril et jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 avril 2006.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le



concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 mars 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Patrick PECRIX

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-044 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Emeriau, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement rue Emeriau, à Paris 15<sup>e</sup>, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 10 au 24 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Emeriau (de la rue Schutzenberger à la rue Sextius Michel), à Paris 15<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 10 au 24 avril 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Patrick PECRIX

**Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un sous-directeur de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 5 avril 2006,

— M. Dominique ESTIENNE, sous-directeur de la Commune de Paris à la Direction du Développement Economique et de l'Emploi, est affecté, sur sa demande, à la Direction de la Jeunesse et des Sports, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, et chargé de la Sous-Direction de l'Action Sportive, pour une durée de trois ans.

— A compter de la même date, M. Dominique ESTIENNE demeure, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Maintien en détachement de trois administrateurs de la Ville de Paris.**

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 5 avril 2006,

— M. Philippe MARTEL, administrateur hors classe de la Ville de Paris, est réintégré dans son corps d'origine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et corrélativement détaché auprès de l'Etablissement public du Domaine national de Chambord, sur un emploi d'agent contractuel, pour y exercer les fonctions de directeur général, pour une durée de cinq ans.

— Mme Nathalie LECLERC, administratrice hors classe de la Ville de Paris, est maintenue en position de détachement, éventuellement renouvelable, sur un emploi d'agent contractuel auprès du Ministère de la Défense, pour une durée de trois ans à compter du 10 mars 2006.

— M. Patrice BECU, administrateur de la Ville de Paris, est maintenu en position de détachement, éventuellement renouvelable, auprès de la Mairie de Vincennes, sur l'emploi de directeur général des services, pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité administration générale ouvert à partir du 16 janvier 2006 pour 46 postes.**

- 1 — M. AIT TIGHITE Kamal
- 2 — Mlle ALBRECHT Clotilde
- 3 — Mlle ALVES Juliette
- 4 — M. ANDRE Pierre
- 5 — M. ANDRIAN RANARISOA-ANDRIAN Serge
- 6 — M. ARDEN Andre
- 7 — Mlle BALDUCCI Christelle
- 8 — Mlle BANAY Juliette
- 9 — Mlle BERTIN Nathalie
- 10 — Mme BLANC-TRON Caroline
- 11 — Mlle BOCAGE Sandrine
- 12 — Mlle BOIDIN Anne
- 13 — Mlle BONNAFOUX Anne Laure
- 14 — M. BOTTE Fabien
- 15 — M. BOUILLER Laurent
- 16 — Mlle BOURCEREAU Eléna
- 17 — Mlle BOURGEOIS-IGOUT Sandrine
- 18 — Mlle BOURGEOIS Nelly
- 19 — Mlle BOUVET Céline
- 20 — Mlle CADOUX Stella
- 21 — Mlle CALVO Patricia
- 22 — Mlle CERVEAUX Elisabeth
- 23 — Mme CHABERT-GHEORGHIEV Carole
- 24 — Mme CHERGUI Amel
- 25 — M. CLAVIER Benjamin
- 26 — Mlle COUDERC Anne
- 27 — Mlle CRONIER Stéphanie
- 28 — Mlle DOS Vanessa
- 29 — M. FAES François
- 30 — M. FITON Guillaume
- 31 — Mlle FONTAINE Aurélie
- 32 — Mme FOUQUOIRE-OPPO Marie
- 33 — M. FUZAT David
- 34 — Mlle GAGNIARE Marie Hélène

- 35 — Mlle GASMI Hedia  
36 — Mlle GAZAGNE Isabelle  
37 — M. GERONIMI Jean marc  
38 — Mme GOUEVIC Bérengère  
39 — Mlle GRONDIN Anne  
40 — Mlle GUEGAN Virginie  
41 — Mlle GUEUGNON Corinne  
42 — Mme HAOUZI Samira  
43 — Mlle HUMBERT Julie  
44 — Mme ISSELIN-VASALO Sylvie  
45 — Mlle JAMMES Caroline  
46 — Mlle JANIN Aurore  
47 — Mlle JAUD Emilie  
48 — M. JEANROY Jérôme  
49 — Mlle JOLY Sandrine  
50 — M. JOURDAIN Guillaume  
51 — M. JULIEN Pierre olivier  
52 — Mlle JULLIEN Stéphanie  
53 — M. JUPPY Vincent  
54 — Mlle KARABAJAKIAN Josette  
55 — Mlle KAUFFMANN Stéphanie  
56 — Mlle KAZIAN Christine  
57 — Mlle L HOPITAL Aude  
58 — Mlle LABORDE Anita  
59 — M. LAMARE Arnaud  
60 — M. LAMOUCHE Farid  
61 — M. LAOUFI Slimane  
62 — Mlle LATEB Peggy  
63 — Mlle LAUPEN Hélène  
64 — Mlle LAUTRIDOU Anna  
65 — M. LAY Davideth  
66 — Mlle LE BOUARD Gwénaëlle  
67 — Mlle LE BOURG Maëla  
68 — Mlle LE NAGARD Nolwenn  
69 — Mlle LE RAL Maud  
70 — Mlle LEBLANC Anne Lise  
71 — Mlle LECAT Marie pierre  
72 — Mme LECIGNE-BAILLEUX Marie laure  
73 — Mlle LEDRU Fabienne  
74 — Mlle LEFAUCHEUX Audrey  
75 — Mlle LEGROUX Claire  
76 — Mlle LEJAY Laëtitia  
77 — M. LEONARD Victor  
78 — Mlle LERY Mariella  
79 — M. LETOURNEAU Dorian  
80 — M. LIVRELLI Thomas  
81 — Mlle LORCET Julie  
82 — M. LOURGUI Hakim  
83 — Mlle LUCE Mélanie  
84 — M. MABIRE Stéphane  
85 — Mlle MANLIUS Caroline  
86 — Mme MAOUCHE-KEBBACHE Latifa  
87 — Mlle MARINE Tania  
88 — Mme MASUYAMA STRINA-STRINA Sandrine  
89 — M. MATHIOUDAKIS Alain  
90 — Mme MAZIN-LECUIER Nathalie  
91 — Mlle MAZOUZ Samira  
92 — M. MAZZUCCO Lorenzo  
93 — Mlle MENDES Celia  
94 — M. MERCE Emmanuel  
95 — Mlle MERLIAUD Michèle  
96 — M. MICHEL Christophe  
97 — Mlle MIKAELIS Aurore  
98 — Mlle MOCHON Stéphanie  
99 — M. MOLVAUT Kevin  
100 — M. MONPOUX Jérôme  
101 — M. MOUSSET Gautier  
102 — M. MOUTON Jean Sébastien  
103 — Mlle MUNOZ ORTIZ Nathalie  
104 — Mme NAUTIN-OVION Jacynthe  
105 — Mlle NEF Julie  
106 — M. NEON Frédéric  
107 — Mlle NILSSON Marie  
108 — Mlle NUREMBERG Laure  
109 — Mlle OGER Chrystal  
110 — Mlle OPIGEZ Florence  
111 — Mlle OU TA LONG Shanone  
112 — Mme OUAHMANE Hassan  
113 — Mme OUALLA-BOUVARD Isabelle  
114 — M. OUJAAOUINE Mohamed  
115 — Mme PAROCHE-DESOMBRES Claire  
116 — M. PELISSIER Renaud  
117 — M. PERDU Nicolas  
118 — Mlle PEREIRA Sophie  
119 — Mlle PERRIN Stéphanie  
120 — Mlle PIERZCHALA Julie  
121 — Mlle POLO Séverine  
122 — M. POMADE Jean Christophe  
123 — Mlle PORFAL Joëlle  
124 — M. POULIQUEN Stéphane  
125 — M. PREVOT Daniel  
126 — Mlle QUEVAT Armelle  
127 — Mlle RENARD Carine  
128 — Mlle RENAUD Anna  
129 — M. RIO Ludovic  
130 — Mlle ROUILLIER Sandrine  
131 — Mlle SPADACINI Catherine  
132 — M. SPASOJEVIC Misa  
133 — Mlle SZYMANSKI Gaëlle  
134 — Mlle TERTRAIS Laetitia  
135 — Mlle THEBAUD Céline  
136 — Mlle THERIAS Pascaline  
137 — M. THERMES Olivier  
138 — Mme THUAU Anne Sophie  
139 — Mlle TOLEDE Elodie  
140 — Mlle TOURNERY Hélène  
141 — Mlle VALMY Indiana  
142 — M. VIE Pascal  
143 — Mlle VINCENT Ellen  
144 — Mlle WAHEO Marcelle  
145 — Mlle WISSOCQ Caroline  
146 — Mlle WONG Denise

147 — Mlle ZEGHOUDI Malika

148 — Mlle ZYLA Sabrina.

Arrête la présente liste à cent quarante-huit (148) noms.

Fait à Paris, le 31 mars 2006

*Le Président du Jury*

Pascal LEPRETRE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale de la troisième série du concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ouvert à partir du 23 janvier 2006 pour 20 postes.**

1 — Mlle AFFICHARD Virginie

2 — M. AIT OUKLI Madjid

3 — M. AKAKPO Lémuel

4 — M. AKOUN Anthony

5 — Mlle ALEXANIAN Sonia

6 — M. AMOUCH Adil

7 — Mlle BENATIER Stellina

8 — Mlle BERLIZOT Cécile

9 — M. BESSE Christophe

10 — M. BLANCHARD Pierrick

11 — M. BOUGREAU Fabien

12 — M. BOUGUEREAU Emmanuel

13 — M. BOUSSEKINE Samir

14 — M. BRODZKI Ivan

15 — M. BRUNEEL Ludo

16 — Mlle CALDERE Julie

17 — Mlle CHATEAU Aurélie

18 — M. CHUPIN Aurélien

19 — Mlle COULOMBE Faustine

20 — M. CUSSAC Gregory

21 — Mlle DA COSTA Nathalie

22 — M. DARTIGUELONGUE Xavier

23 — M. DEGALLE Julien

24 — M. DELHAYE Jean Patrick

25 — Mlle DEMARQUET Sterenn

26 — M. DEMASY Hugues

27 — Mlle EPAULARD Aurélie

28 — Mlle ETIENNE Sterenn

29 — M. FERRY Fabien

30 — M. FOUQUET Stéphane

31 — Mlle FRAUGER Corinne

32 — M. GONZALEZ Camilo

33 — Mlle GRAS Alexiane

34 — Mlle HEULOT Cécile

35 — M. JEZEQUEL Pierre

36 — Mlle KOWALSKI Claire

37 — M. LALANCE Sébastien

38 — M. LAPEZE Mathieu

39 — LE GLOU Guillaume

40 — Mlle LECLERC Célimène

41 — M. LEGER Frédéric

42 — Mlle LEJOSNE Marion

43 — M. LHERBIER Romain

44 — M. MABILEAU Jean Martin

45 — Mlle MARY Lauriane

46 — M. MASSEE Patrice

47 — Mlle MATHIEU Nathalie

48 — M. MITHOUT Eric

49 — M. MUSSO Anthony

50 — M. NAVARRE Jonathan

51 — M. PALAZZESCHI Dara

52 — Mlle PEDELABORDE Sophie

53 — Mlle PICARD Pauline

54 — Mlle PRENEY Anais

55 — M. QUEROU Alexis

56 — M. RENARD Quentin

57 — M. SALAUN Yann

58 — Mlle SANTOS Sophie

59 — M. SIMONIN Alexandre

60 — M. SITBON Guillaume

61 — M. STEHLIN Mathieu

62 — M. TOURNAILLE Rémy

63 — Mlle VAILLANT Julie

64 — Mlle VISSE Gabrielle.

Arrête la présente liste à soixante-quatre (64) noms.

Fait à Paris, le 5 avril 2006

*La Présidente du Jury*

Josette QUENARDEL

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratiques et orales d'admission du concours interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité bûcheron-élagueur ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 2 postes.**

1 — M. BEAUPERE Adrien

2 — M. COLIN Bruno

3 — M. EL ABIDI Raouf

4 — M. LABALLE Dominique

5 — M. LOT Aurélien

6 — M. MASSON Sébastien.

Arrête la présente liste à six (6) noms.

Fait à Paris, le 6 avril 2006

*Le Président du Jury*

Jean-Louis LECA

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratiques et orales d'admission du concours externe d'accès au corps des maîtres-ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité bûcheron-élagueur ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 2 postes.**

1 — M. BRUCHARD Morgan

2 — M. DOLBEAU Jérémie

3 — M. FRANÇOIS Gilles

4 — M. FROMONT Adrien

5 — M. GARDIN CILIA Franck  
 6 — M. ROCHAIX Sylvain.  
 Arrête la présente liste à six (6) noms.

Fait à Paris, le 6 avril 2006

*Le Président du Jury*

Jean-Louis LECA

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour un poste.**

1 — Mlle GONNORD Florence  
 2 — Mlle LAIRY Christèle  
 3 — M. MAHE Jean François  
 4 — M. NAHIMANA Salvator  
 5 — Mlle NEAU Dominique  
 6 — Mme POJNINA Svetlana  
 7 — M. RENAUD Alain.

Arrête la présente liste à sept (7) noms.

Fait à Paris, le 4 avril 2006

*Le Président du Jury*

Patrick LEBOWSKI

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour un poste.**

1 — M. BORONAT José  
 2 — Mlle BUSNEL Emilie  
 3 — M. DA COSTA Vincent  
 4 — M. KUHNER Philippe  
 5 — M. LE JARIEL Etienne  
 6 — M. LEBLANC Pierre  
 7 — M. LOUNES Liborio  
 8 — Mme MILLON Maryse  
 9 — M. NOIREZ Eric  
 10 — Mlle PETRYSZYN Stéphanie  
 11 — Mlle RICHARD Nathalie.

Arrête la présente liste à onze (11) noms.

Fait à Paris, le 4 avril 2006

*Le Président du Jury*

Patrick LEBOWSKI

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours réservé « Sapin » pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires ouvert pour 32 postes à partir du 3 mars 2006.**

1 — Mlle MONTFORT Anne  
 2 — Mlle LECALLIER Sylvie  
 3 — Mlle BOULE Sophie

4 — Mlle SUDRE Anne  
 5 — Mlle AUFRAY Sandrine  
 6 — Mlle COUSIN Fabienne  
 7 — Mme COMMENGE LE FLOCH Anne  
 8 — Mlle CASTEX Jessica  
 ex aequo — M. CHANTALAT Stéphane  
 10 — Mme SAIX, épouse LACOUR Charlotte  
 ex aequo — Mlle DIJEAUX Christiane  
 12 — Mlle LEGROUX Claude  
 13 — Mlle MAURET Emmanuelle.

Liste arrêtée à treize (13) noms.

Fait à Paris, le 5 avril 2006

*La Présidente du Jury*

Béatrice HEROLD

**PREFECTURE DE POLICE -  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS**

**Arrêté n° 2006-20353 portant habilitation du Ministère de la Santé et des Solidarités, pour les formations aux premiers secours.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié, relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 novembre 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-17230 du 5 mars 2004 portant renouvellement de l'habilitation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour les formations aux premiers secours ;

Vu la demande du 3 mars 2006 présentée par le sous-directeur de l'administration des services centraux de la Direction générale du personnel et du budget ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la zone de défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le Ministère de la Santé et des Solidarités est habilité pour les formations aux premiers secours dans le Département de Paris pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cette habilitation porte sur les formations de base aux premiers secours.

Art. 3. — La Préfète, Secrétaire Générale de la zone de défense de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs du Département de Paris » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 avril 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Chef du Pôle Protection  
des populations*  
Pierre COURVOISIER

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêtés n° 2006-20355 et n° 2006-20359 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Arrêté n° 2006-20355

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Mme Virginie CROSNIER, née le 17 mars 1975, Lieutenant de Police à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 avril 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-20359

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Philippe LALLEMENT, né le 9 août 1960, brigadier-major affecté à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 avril 2006

Pierre MUTZ

### Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours externe d'architecte de sécurité du 2 mars 2006.

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

Liste principale :

- PLANCHIN Pascal Roger René
- SITOLEUX Hugues Emmanuel Jean François Antoine
- MAILLARD, épouse BRUYELLE Mélanie Paule.

Liste complémentaire :

- ANGLES Julien Emmanuel Alain
- BOULAN Dominique.

Fait à Paris, le 5 avril 2006

*Le Président du Jury*

Laurent de GALARD

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne de maître ouvrier menuisier ouvert le 29 novembre 2005.

1 — M. DELABRE Christophe

2 — M. GOMBEAUD Pierre.

Liste arrêtée à 2 candidats.

Fait à Paris, le 3 avril 2006

*La Présidente du Jury*

Odile BINAUX

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Nom du candidat déclaré admissible à l'issue des épreuves écrites du concours externe de maître ouvrier menuisier ouvert le 29 novembre 2005.

1 — M. LAUVAND Julien.

Liste arrêtée à 1 candidat.

Fait à Paris, le 3 avril 2006

*La Présidente du Jury*

Odile BINAUX

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ouvrier professionnel, spécialité menuisier, ouvert le 29 novembre 2005.

1 — M. BELMO Cedric

2 — M. BOURSIER Patrick

3 — M. COVELO Garrido José-Manuel

4 — M. DELABRE Christophe

5 — M. GALLET Arnaud

- 6 — M. GOMBEAUD Pierre  
 7 — M. KERMEN Jean-Luc  
 8 — M. LAUVAND Julien  
 9 — M. NESTORET Patrick  
 10 — M. PITIOT Fabrice  
 11 — M. TALEB Djabeur  
 12 — M. TETART Jimmy.

Liste arrêtée à 12 candidats.

Fait à Paris, le 3 avril 2006

*La Présidente du Jury*

Odile BINAUX

**Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères. — Rapport succinct des délibérations du Comité Syndical du SYCTOM en sa séance du 15 mars 2006.**

N°	Objet	Voix
C 1566	<b>Incendie à Issy 1 : Délégation de pouvoir du Président :</b> Considérant qu'afin de permettre la gestion efficace des conséquences de cet incendie et conformément aux dispositions du CGCT et de l'article 15 du règlement intérieur du SYCTOM, ce point a été inscrit en urgence à l'ordre du jour du Comité qui a approuvé cette inscription à l'ordre du jour et qui a autorisé le Président à prendre tous les actes et signer les contrats liés aux conséquences directes ou indirectes de l'incendie précité et afférents à l'ouvrage public et à la gestion des déchets apportés par les collectivités adhérentes. En cas d'empêchement du Président, toutes ces décisions pourront être signées concurremment par MM. Alain ROUAULT et Jacques GAUTIER. Un rendu compte de ces décisions sera présenté à la réunion du Comité qui suivra.	Unanimité : 214 voix
C 1567 (04-a2)	<b>Projet de réaménagement et de construction du centre de traitement biologique des déchets à Romainville — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de reconnaissance des sols :</b> Le Président est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert pour des travaux de reconnaissance des sols dans le cadre de ces opérations. Ces prestations comporteront 2 missions : — Une mission de type G0, à prix unitaire, relative à l'exécution des sondages, des essais et des mesures, — Une mission de type G11, à prix forfaitaire, relative à l'analyse des résultats et à la constitution du rapport final. Les candidats pourront proposer en variante des solutions alternatives portant sur le nombre, le type ou les implantations des sondages à réaliser. L'estimation de ces prestations s'élève à 400 000 € H.T. et les crédits sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix

C 1568 (04-a3)	<b>Romainville — Appel d'offres ouvert pour l'exploitation du centre de transfert, de tri, de la déchetterie et pour la commercialisation des collectes sélectives issues du centre de Romainville :</b> Les termes de l'article 1 concernant les tranches du marché relatif à l'appel d'offres lancé par la délibération C 1509 (10-a) du 12 octobre 2005 sont ainsi modifiées : Le marché sera constitué d'une tranche ferme de 24 mois au lieu de 9 mois initialement, d'une première tranche conditionnelle de 12 mois au lieu de 6 mois initialement et d'une seconde tranche conditionnelle de 12 mois non prévue initialement. Les dispositions du marché prévoient une possibilité de sortie anticipée des tranches conditionnelles. L'estimation des tonnages annuels à traiter est inchangée. Le montant estimé du marché s'élève à 65 000 000 € H.T. sur la durée totale du marché. Le Président est autorisé à signer le marché qui en résultera et les crédits correspondants seront prévus aux budgets annuels du SYCTOM au compte 611.	Unanimité : 214 voix
C1569 (06-a1)	<b>Isséane — Avenant n° 5 au marché n° 00 91 001 passé avec le Groupement INOVA France/VON ROLL ENVIRONNEMENT pour compléter les équipements de traitement des fumées :</b> Le Comité, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006, approuve les termes de l'avenant n° 5 au marché précité et autorise le Président à signer ce dernier. Le montant de l'avenant s'élève à 2 720 000 € H.T., soit une augmentation de 24,88 % portant le montant du marché à 60 948 127 € H.T. Les crédits correspondants seront inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1570 (06-a2)	<b>Isséane — Avenant n° 2 au marché n° 01 91 052 passé avec le groupement d'entreprises PROCESS SYSTEMS/CMIE ENTREPRISE pour la mise en service de 3 lots d'appareils chaudronnés :</b> Le Comité, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006, approuve les termes de l'avenant n° 2 au marché précité et autorise le Président à signer ce dernier. La dépense supplémentaire induite par les prestations prévues dans cet avenant s'élève à 10 380 € H.T. Le nouveau marché s'établit à 642 805,29 € H.T., diminuant le montant initial du marché de 5,15 % (compte tenu de l'acte spécial n° 1 susvisé).	Unanimité : 214 voix
C 1571 (06-a3)	<b>Isséane — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du centre :</b> Le Président est autorisé à lancer un	Unanimité : 214 voix

C 1571 (06-a3) (suite)	appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif aux travaux de voirie, réseaux divers et aménagements extérieurs du centre multifilières d'Isséane. Il est autorisé à signer le marché qui en résultera. L'estimation de ce marché est de 4 600 000 € H.T. et les crédits seront inscrits au budget du SYCTOM (Opération 15).		C 1574 (06-a6) (suite)	Le Comité autorise le Président à signer le devis d'un montant estimé à 11 794,41 € H.T. comprenant les travaux de raccordement et l'installation et la mise en service du poste de comptage. Le Comité autorise le Président à finaliser le contrat relatif aux conditions de livraison du gaz naturel à conclure avec Gaz de France, pour un montant annuel estimé à 2 705,04 € H.T., pour une durée de 3 ans, et à le signer par délégation. Le Comité autorise le Président à finaliser la proposition d'alimentation en gaz naturel de Gaz de France, comprenant l'ensemble des prestations sus-indiquées et à la signer par délégation. Le Comité autorise le Président à finaliser le contrat de fourniture de gaz, à conclure directement avec Gaz de France sans mise en concurrence préalable conformément à l'article 66 de la loi du 13 juillet 2005. Le montant est estimé à 300 000 € H.T. par an. L'échéance du contrat interviendra le 31 décembre 2008 (sauf résiliation anticipée résultant d'obligations réglementaires). Le Comité autorise le Président à signer ce contrat par délégation. Il sera rendu compte au Comité des décisions prises par délégation pour la signature de ces documents.	
C 1572 (06-a4)	<b>Isséane — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande pour le nettoyage du chantier :</b> Le Président est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande pour le nettoyage du chantier de construction du centre multifilières d'Isséane. Il est autorisé à signer le marché qui en résultera. Pour ce marché, d'une durée de 18 mois, le montant minimum est de 125 000 € H.T. et le montant maximum de 500 000 € H.T. Les crédits seront inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1575 (06-a7)	<b>Isséane — Modification de l'estimation de l'appel d'offres ouvert pour la passation du marché relatif à une mission de coordination SPS lancé par délibération C 1540 (06-a4) du 14 décembre 2005 :</b> Le Comité décide que le montant estimatif de l'appel d'offres pour le marché relatif à la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour le projet Isséane, fixé initialement à 240 000 € H.T. par la délibération C 1540 (06-a4) du 14 décembre 2005, est porté à 400 000 € H.T. Ce marché est passé à prix unitaires et seules les prestations réellement effectuées feront l'objet d'un règlement. La durée du marché est de 18 mois à compter de sa notification. Le Président est autorisé à signer le marché qui en résultera et les crédits nécessaires seront inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1573 (06-a5)	<b>Isséane — Réseaux électriques — Autorisation au Président pour finaliser, conclure et signer les contrats et conventions relatifs au raccordement et à l'approvisionnement du centre :</b> Le Comité autorise le Président à finaliser et à signer par décisions, dont un rendu compte sera effectué au Comité, les conventions suivantes dans le cadre de l'alimentation électrique d'Isséane (crédits inscrits au budget) : — La convention CART à conclure avec RTE pour l'accès au réseau de transport électrique du centre multifilières Isséane et ses annexes, — L'annexe 2 à la convention CART à conclure avec EDF, — La convention à conclure avec RTE pour l'exploitation et la conduite du centre multifilières Isséane pendant les phases de mise sous tension et d'essais, — La convention à conclure avec EDF pour l'alimentation en énergie électrique 63 kV du centre multifilières Isséane et son annexe relative à l'alimentation en énergie électrique 20 kV, — La convention à conclure avec ERD pour le raccordement d'Isséane au réseau 20 kV en 2,5 MW, — La convention à conclure avec ERD pour le raccordement d'Isséane au réseau 20 kV en 6 MW.	Unanimité : 214 voix	C 1576 (06-a8)	<b>Isséane — Avenant n° 2 au marché n° 01 91 055 passé avec la Société FLOWSERVE S.A., délibération C 1493 (07-a3) du 12 octobre 2005 rapportée et complément à la délibération C 1408 (07-a5) en date du 6 avril 2005 relative à la procédure de dialogue compétitif pour la conception et la construction du process de tri :</b> La délibération C 1493 (07-a3) du 12 octobre 2005 relative au marché n° 01 91 055, passé avec la Société FLOWSERVE S.A. pour la modification des pompes et des circuits de réfrigération à Isséane est rapportée. La délibération C 1408 (07-a5) en date du 6 avril 2005 relative à la procédure	Unanimité : 214 voix
C 1574 (06-a6)	<b>Isséane — Raccordement du centre au réseau de distribution de gaz — Autorisation au Président pour finaliser et signer les contrats avec Gaz de France :</b> Le Comité autorise le Président à finaliser le contrat devant être conclu avec Gaz de France pour le raccordement du centre multifilières d'Isséane au réseau de distribution de gaz, pour un montant estimé de 6 794,06 € H.T. Il autorise le Président à signer ce contrat par délégation.	Unanimité : 214 voix			

C 1576 (06-a8) (suite)	de dialogue compétitif pour la conception et la construction du process de tri est complétée comme suit : M. Rémy GUILLET, ingénieur général des Mines, représentant le Conseil Général des Mines pour siéger, en tant que personnalité compétente à la commission d'attribution du dialogue compétitif pour la conception et la construction du process de tri du centre Isséane, percevra une indemnité de 420 € pour chaque séance à laquelle il participera. Les crédits correspondants sont prévus au budget du SYCTOM.		C 1579 (06-b1)	<b>Sevran — Avenant n° 1 au marché SEMOFI n° 01 91 070 pour la supervision des travaux de traitement des sols :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM et autorise le Président à signer cet avenant n° 1 au marché n° 05 91 070 conclu avec la Société SEMOFI, pour la supervision des travaux de traitement des sols. Le montant de l'avenant s'élève à 25 850 € H.T., ce qui porte le montant du marché de 71 400 € H.T. à 97 250 € H.T. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1577 (06-a9)	<b>Isséane — Avenant n° 1 au marché n° 00 91 028 passé avec la Société BUREAU VERITAS pour la mission de contrôle technique :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 00 91 028 conclu avec la Société BUREAU VERITAS, qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006 et qui concerne les modifications à apporter dans la mission de contrôle technique sur la construction du centre multifilières Isséane. Cet avenant prend en compte : — La suppression des prestations de surveillance de la construction des ensembles Fours Chaudières, prévues initialement dans le cadre de l'application de la norme NF32 101 pour un montant de 55 854,40 € H.T., — La prise en compte, en supplément, de la vérification des structures métalliques (charpentes, caillebotis et passerelles) des chaudières pour un montant de 31 282,74 € H.T., — La mise en place d'une mission de coordination comprenant la conception et la mise en place d'un système de sécurité incendie, afin de répondre aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, relatives aux établissements recevant du public, pour un coût de 39 404,80 € H.T. Le montant de l'avenant n° 1 à ce marché suscite une plus-value globale de 14 833,14 € H.T. représentant une augmentation de 2,7 % du montant initial du marché, qui s'établit désormais à 572 955,83 € H.T., soit 685 255,17 € T.T.C. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1580 (06-b2)	<b>Sevran — Bilan de l'opération :</b> Le montant des dépenses, à ce jour, se décompose comme suit : — Etudes : 700 000 € H.T. — Travaux : 13 000 000 € H.T. — Révisions de prix (estimation) : 1 800 000 € H.T. — Soit hors foncier : 15 500 000 € H.T. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget du SYCTOM (opération 27). Le planning de l'opération initialement prévu est désormais établi comme suit : — Derniers sondages de contrôle et repli des installations : juin 2006 ; — Début des travaux : juillet 2006 pour une durée de 18 mois. Entrée en service fin 2007 ou début 2008.	Unanimité : 214 voix
C 1578 (04-a)	<b>Isséane — Autorisation de rétrocession de la parcelle A 75 à titre gracieux à LUXINVEST :</b> Le Comité autorise le SYCTOM à procéder au déclassement de la parcelle A 75 sise quai Franklin Roosevelt à Issy-les-Moulineaux. Le Président est autorisé à finaliser et à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit à la Société LUXINVEST SAS ou à ses ayants droit et les autres actes correspondants relatifs à la parcelle A 75. Il est autorisé à régler les frais correspondants. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM (opération 15).	Unanimité : 214 voix	C 1581 (06-c1)	<b>Centre de tri Paris 15 — Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) relative à une opération de diagnostic d'archéologie préventive préalable à la construction du centre :</b> Le Comité autorise le président à finaliser et à signer par délégation la convention à conclure entre le SYCTOM et l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), suite aux arrêtés du Préfet de la Région d'Ile-de-France, en vue de réaliser un diagnostic préventif du terrain sur lequel sera érigé le futur centre de tri du SYCTOM à Paris 15 <sup>e</sup> , rue Henry Farman. Ces travaux de recherches archéologiques resteront à la charge de « l'aménageur » (le SYCTOM) et seront facturés conformément aux prescriptions de la convention, en application d'une redevance indexée sur l'indice de la construction équivalente à 34 centimes d'euros estimés par m <sup>2</sup> appliqués sur l'ensemble de la superficie occupée par le projet. Les crédits correspondants sont prévus au budget 2006 du SYCTOM. Il sera rendu compte au Comité de la décision prise par délégation du Comité.	Unanimité : 214 voix
			C 1582 (06-d1)	<b>Plan de prévention des déchets — Convention de partenariat RATP/ADEME/Ville de Paris/SYCTOM — Expérimentation de tri dans le métro à la station Denfert-Rochereau :</b> Le Comité approuve les termes de la	Unanimité : 214 voix



C 1582 (06-d1) (suite)	convention de partenariat entre la RATP, l'ADEME, la Ville de Paris et le SYCTOM, visant à mettre en place le tri sélectif des déchets des voyageurs empruntant le réseau RATP, sur la station RER Métro Bus de Denfert- Roche-reau. Le démarrage de cette opération est fixé au début du mois de juin 2006 pour une durée de 6 mois. Le Président est autorisé à signer ladite convention.		C 1586 (07-a1 bis)	<b>Travaux d'amélioration continue sur Saint-Ouen — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la mise en place d'équipements de prélèvement en continu des dioxines et des furanes :</b> Le Président est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert et à signer le marché qui en résultera, pour la mise en place d'équipements de prélèvement en continu des dioxines et des furanes sur l'unité de valorisation énergétique de Saint-Ouen. L'estimation de ces travaux est de 380 000 € H.T. et les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1583 (06-d2)	<b>Plan de prévention des déchets — Convention de mise à disposition d'outils pédagogiques et d'informations en matière de sensibilisation des citoyens à la prévention, à la valorisation et aux bons gestes de tri des déchets, par le SYCTOM aux collectivités adhérentes :</b> Le Comité approuve les termes de la convention de prêt de mise à disposition gratuite des outils de communication du SYCTOM aux collectivités adhérentes. Cette convention définit l'objet, la durée, les conditions applicables en matière de transport, de restitution de l'outil, de responsabilités, et d'assurance. Le Président est autorisé à signer ces conventions par décisions.	Unanimité : 214 voix	C 1587 (07-a2)	<b>Traitement des fumées de Saint-Ouen — Avenant n° 1 au marché n° 05 91 041 passé avec la Société SATELEC relatif aux installations électriques de chantier :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 05 91 041 passé avec la Société SATELEC relatif au maintien en service des installations électriques provisoires et au repli final des installations à l'issue du chantier pour l'opération de traitement des fumées à Saint-Ouen. Cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1 <sup>er</sup> mars 2006. Le Président est autorisé à signer ce dernier. Le montant de cet avenant s'élève à 2 079 € H.T., soit une augmentation de 7,9 % portant ainsi le montant du marché à 28 253 € H.T. (soit 33 790,59 € T.T.C.). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1584 (06-d3)	<b>Plan de prévention des déchets — Convention de Partenariat avec l'Association « Grand Prix de l'Environnement » au titre de 2006 :</b> Le SYCTOM approuve les termes du contrat de partenariat avec l'Association « Grand Prix de l'Environnement » permettant de participer à la manifestation 2006, récompensant les initiatives des collectivités locales en faveur de l'Environnement et du Développement Durable dans la catégorie « Valorisation et Prévention des déchets » et autorise le Président à le signer. La participation du SYCTOM comportera un apport en prestation intellectuelle pour assurer la promotion de la manifestation auprès de ses adhérents, ainsi qu'une aide financière de 7 600 €. Le Président est autorisé à régler la somme de 7 600 € à l'Association « Grand Prix de l'Environnement » qui est inscrite au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1588 (07-a3)	<b>Traitement des fumées de Saint-Ouen — Avenant n° 1 au marché négocié n° 03 91 012 passé avec la Société PRECIA MOLEN pour la mise en sécurité du pont bascule existant sur le centre :</b> Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 1, qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006. Il autorise le Président à signer ce dernier. Le montant de cet avenant s'élève à 1 934 € H.T., soit 5,1 % du marché initial, ce qui porte ce dernier à 39 509 € H.T., soit 47 252,76 € T.T.C. Les crédits correspondants sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1585 (07-a1)	<b>Travaux d'amélioration continue sur Saint-Ouen — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la création d'entrées d'air sur les circuits de fumées :</b> Le Président est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert et à signer le marché qui en résultera, pour des prestations d'études, de montage, d'essais et de mise en service nécessaires à l'obtention de dispositifs d'admission d'air opérationnels sur les circuits de fumées de l'unité de valorisation énergétique de Saint-Ouen. L'estimation de ces travaux est de 270 000 € H.T. et les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1589 (07-b1)	<b>Centre d'Ivry-Paris 13 — Avenant n° 1 au marché n° 04 91 014 passé avec la société CRPI Assurances pour l'assurance TRC-RC relative aux travaux de traitement des fumées du centre :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 à ce marché qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006 et autorise le Président à signer cet avenant. La période de garantie est prolongée du 2 mai 2006 au 31 juillet 2006. Le montant de la prime afférente à cette prolon-	Unanimité : 214 voix

C 1589 (07-b1) (suite)	gation pour la TRC-RC s'élève à 3 040,92 € T.T.C., la prime afférente à la garantie essais prolongée s'élève à 1 252,93 € T.T.C. Le montant du marché passe donc de 270 111,93 € T.T.C. à 274 405,78 € T.T.C., soit une augmentation de 1,56 % du montant initial du marché. Les crédits correspondant sont prévus au budget 2006 du SYCTOM.		C 1593 (07-d1) (suite)	vantes pour l'action menée par ces deux collectivités en vue de la diminution des sacs de caisse en plastique : Ville de Paris : 40 000 € (200 000 sacs x 0,20 €) SYELOM : 90 000 € (450 000 sacs x 0,20 €) Les dépenses correspondantes seront imputées au budget du SYCTOM au compte 65734. Les dépenses seront exécutées conformément aux dispositions de la délibération C 1399 (05-a) du Comité du SYCTOM du 6 avril 2005.	
C 1590 (07-b2)	<b>Centre d'Ivry-Paris 13 — Avenant n° 2 au marché n° 05 91 049 passé avec la société SADE pour la mise en conformité de la station de traitement des eaux résiduaires :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 2 à ce marché qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006 et autorise le Président à signer cet avenant. Ce dernier s'élève à 23 061 € H.T., soit une augmentation de 5 % du montant initial du marché, ce qui porte ce dernier de 460 189,38 € H.T. à 485 957,18 € H.T. Compte tenu de l'avenant n° 1 précédent, le montant initial du marché est augmenté de 5,6 %. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1594 (08-a1)	<b>Nanterre — Avenant n° 1 à la convention passée avec le Port Autonome de Paris :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention passée entre le SYCTOM et le Port Autonome de Paris (PAP) relative à l'occupation du domaine public portuaire fluvial pour le centre de tri de Nanterre et autorise le Président à signer cet avenant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1591 (07-b3)	<b>Centre d'Ivry-Paris 13 — Avenant n° 1 au marché n° 02 déc 04 passé avec la Société PROLOG INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre :</b> Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 à ce marché, qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006 et autorise le Président à le signer. Cet avenant s'élève à 7 776 € H.T., ce qui porte le montant du marché à 37 618 € H.T. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1595 (09-a)	<b>Exploitation — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour isolement et identification des sources radioactives dans les déchets entrant dans les centres du SYCTOM :</b> Le Président est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation du marché de détection, d'isolement et d'identification des sources radioactives dans les déchets entrant dans les centres du SYCTOM. Le Président est autorisé à signer le marché en résultant. L'estimation du marché est de 720 000 € T.T.C. pour 4 années. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1592 (07-c1)	<b>Centre de tri de Nanterre — Programme de travaux d'amélioration continue à réaliser en 2006 — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de système d'échantillonnage des JRM :</b> Le Président est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un système d'échantillonnage des JRM (Journaux, Revues, Magazines) sur le centre de tri de Nanterre. Le Président est autorisé à signer le marché qui en résultera. L'estimation du marché est de 70 000 € H.T. et les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix	C 1596 (09-b)	<b>Exploitation informatique — Marché négocié pour la maintenance du système GIP/GIPSIE avec la société TRADIM :</b> Suite à la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 1 <sup>er</sup> mars 2006, le Président est autorisé à signer le marché négocié avec la société TRADIM en vertu de l'article 35-III-4 du Code des marchés publics pour assurer la maintenance des 2 logiciels GIP et GIPSIE relatifs à la gestion informatique des pesées. Le montant annuel du marché à bons de commande est de 20 000 € H.T. minimum et de 80 000 € H.T. maximum. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse avec une clause de sortie progressive du marché. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels du SYCTOM.	Unanimité : 214 voix
C 1593 (07-d1)	<b>Plan de prévention et de réduction des déchets — Subvention à la Ville de Paris et au SYELOM pour le financement des actions de réduction des sacs de caisse en plastique :</b> Le Comité, après examen des dossiers déposés par la Ville de Paris et le SYELOM, décide dans le cadre du plan de prévention et de réduction des déchets, d'accorder les subventions sui-	Unanimité : 214 voix	C 1597 (09-c)	<b>Exploitation informatique — Lancement de 4 appels d'offres ouverts pour le remplacement, la modernisation du système et des matériels de gestion des pesées dans les centres du SYCTOM :</b> Le Président est autorisé à lancer quatre	Unanimité : 214 voix

C 1597 (09-c) suite	<p>procédures d'appels d'offres ouverts pour le remplacement et la modernisation du système et des matériels de gestion des pesées dans les centres du SYCTOM.</p> <p>Les marchés sont définis de la manière suivante :</p> <p>— L'acquisition d'un système informatique comprenant le développement des logiciels, l'installation, la mise en exploitation et la formation. Marché à bons de commande d'un montant minimum de 180 000 € H.T. et d'un maximum de 300 000 € H.T., pour une durée de 18 mois.</p> <p>— L'acquisition et la pose d'équipements de câblage (câble informatique et fibre optique). Marché à bons de commande d'un montant minimum de 20 000 € H.T. et d'un montant maximum de 80 000 € H.T., pour une durée de 18 mois.</p> <p>— L'acquisition et l'installation des matériels et bornes de pesées, sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 18 mois, comportant une tranche ferme d'une durée de 9 mois pour le centre de Nanterre d'une estimation de 40 000 € H.T., et une tranche conditionnelle pour les équipements des autres centres du SYCTOM estimée à 190 000 € H.T.</p> <p>— L'assistance à la maîtrise d'ouvrage par un marché à bons de commande, d'un minimum de 30 jours de prestations et d'un maximum de 60 jours, pour un montant de marché estimé à 50 000 € H.T.</p> <p>Le Président est autorisé à signer les marchés correspondants.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM.</p>	
C 1598 (09-d)	<p><b>Exploitation — Avenant n° 5 au marché n° 04 91 034 passé avec la Société SITA pour l'exploitation du centre de tri d'Ivry/Paris 13 :</b></p> <p>Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 5 à ce marché passé avec SITA, qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, pour l'exploitation du centre de tri d'Ivry/Paris 13. Cet avenant élargit les horaires d'ouverture de la déchetterie, augmente la valorisation des JRM, augmente les tonnages accueillis en déchetterie, prend en compte un nouveau tonnage (198 000 t +/- 10 %) sans augmentation du prix unitaire. Le Président est autorisé à signer ce dernier.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYCTOM (compte 611).</p>	Unanimité : 214 voix
C 1599 (09-e)	<p><b>Exploitation — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la caractérisation des objets encombrants :</b></p> <p>Le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la caractérisation des objets encombrants du gisement entrant du SYCTOM et à signer le marché qui en résultera.</p> <p>Le marché sera à bons de commande, pour une durée de 1 an reconductible 2</p>	Unanimité : 214 voix
C 1599 (09-e) (suite)	<p>fois. Il comportera un minimum annuel de 5 caractérisations (1 par centre concerné, sur les 5 sites suivants : Romainville, Saint-Denis, centre Nicollin à Buc, centre Sita à Arcueil et centre Revival à Ivry) et un maximum annuel de 10 caractérisations (soit 2 sur les mêmes centres).</p> <p>L'estimation annuelle de ce marché s'élève à 120 000 € H.T. et les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels du SYCTOM.</p>	
C 1600 (09-f)	<p><b>Exploitation — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la caractérisation des ordures ménagères et des mâchefers :</b></p> <p>Le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la caractérisation des ordures ménagères et des mâchefers des centres du SYCTOM et à signer le(s) marché(s) qui en résultera.</p> <p>Le marché sera à bons de commande, avec 2 lots et pour une durée de 4 ans :</p> <p>— lot n° 1 : caractérisation et analyses biochimiques des ordures ménagères, minimum annuel de 4 caractérisations, maximum de 8 caractérisations,</p> <p>— lot n° 2 : caractérisation et analyses physico-chimiques des mâchefers, minimum annuel de 4 caractérisations, maximum annuel de 8 caractérisations.</p> <p>Les montants estimés sur la durée totale du marché sont de 400 000 € H.T. pour le lot 1 et de 40 000 € H.T. pour le lot 2. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels du SYCTOM.</p>	Unanimité : 214 voix
C 1601 (10-a)	<p><b>Exploitation — Taux de TVA relatif aux activités de tri : Prorata définitif 2005 et prorata provisoire 2006 :</b></p> <p>La part des dépenses d'exploitation liées au tri sur laquelle doit être récupérée la TVA déductible représente la part suivante du montant total des dépenses d'exploitation des contrats de tri :</p> <p>— Pour l'année 2005, ratio arrêté à 67,96 % des dépenses d'exploitation de tri H.T. au vu des tonnages réels 2005. Ce ratio a été calculé sur la base du montant constaté en 2005 des tonnages valorisés par le tri rapporté au montant total des tonnages entrants des centres de tri du SYCTOM et selon la formule suivante :</p> $\frac{\text{Total des tonnages valorisés (hors métaux ferreux) issus de l'activité de tri pour l'année N}}{\text{Total des tonnages entrants des centres de tri du SYCTOM pour l'année N}}$ <p>Le ratio, qui ne peut être qu'estimatif pour l'exercice 2006 s'établira sur la base du ratio effectivement arrêté en 2005, soit 67,96 %. Il permettra d'établir les déclarations mensuelles de TVA. Il sera révisé par le Comité en fonction des tonnages 2006 réellement constatés en début d'exercice N + 1, ce qui donnera lieu annuellement à une déclaration de TVA rectificative.</p>	Unanimité : 214 voix

C 1602 (10-b)	<p><b>Exploitation — Taux de TVA relatif au centre Issy 1 : Prorata définitif 2005 et prorata provisoire 2006 liés à l'activité de vente de vapeur :</b> La part des dépenses d'exploitation hors tri sur laquelle doit être récupérée la TVA déductible représente 3,17 % du montant total des dépenses d'exploitation hors contrats de tri H.T. pour l'exercice 2005. — A titre provisoire, 1,50 % de ce même montant pour l'exercice 2006. Ce ratio, applicable aux dépenses, a été calculé sur la base du montant des recettes vapeur H.T. rapporté au montant total des recettes du SYCTOM à savoir :</p> $\frac{\text{Recettes H.T. vapeur}}{\text{Total recettes exploitation SYCTOM} + \text{recettes éco-emballages} + \text{recettes issues de tri}}$	Unanimité : 214 voix																		
C 1603 (10-c)	<p><b>Affaires financières — Réforme de la nomenclature comptable M14 : modification de la numérotation de certaines opérations d'investissement dans le budget 2006 du SYCTOM :</b> Les opérations d'investissement suivantes sont renumérotées tel que défini ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="231 1106 651 1524"> <thead> <tr> <th>Numérotation actuelle</th> <th>Libellé</th> <th>Numérotation future</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Centre de transfert de Saint-Denis</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Usine d'Issy les Moulineaux (I)</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>Usine de Saint-Ouen</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>Usine d'Ivry sur Seine Paris 13<sup>e</sup></td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>Centre de tri de Romainville</td> <td>38</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dit que cette nouvelle numérotation s'applique à compter de l'exercice budgétaire 2006.</p>	Numérotation actuelle	Libellé	Numérotation future	01	Centre de transfert de Saint-Denis	12	02	Usine d'Issy les Moulineaux (I)	35	03	Usine de Saint-Ouen	36	04	Usine d'Ivry sur Seine Paris 13 <sup>e</sup>	37	07	Centre de tri de Romainville	38	Unanimité : 214 voix
Numérotation actuelle	Libellé	Numérotation future																		
01	Centre de transfert de Saint-Denis	12																		
02	Usine d'Issy les Moulineaux (I)	35																		
03	Usine de Saint-Ouen	36																		
04	Usine d'Ivry sur Seine Paris 13 <sup>e</sup>	37																		
07	Centre de tri de Romainville	38																		
C 1604 (10-d)	<p><b>Convention cadre pluriannuelle avec la Banque Européenne d'Investissement :</b> Le Comité approuve les termes de la convention cadre pluriannuelle proposée par la BEI et autorise le Président à signer ladite convention, toutes les pièces annexes et par délégation tous les avenants qui pourraient en découler. Cette convention présentée par la Banque Européenne d'Investissement est établie pour un montant de prêt maximum de 250 millions d'euros et pour une durée de mobilisation des fonds qui ne pourra dépasser 36 mois à compter de la signature. Cette ligne de crédits bancaires mobilisable se répartit comme suit : — 100 millions d'euros en financement direct BEI au SYCTOM ;</p>	Unanimité : 214 voix																		

C 1604 (10-d) (suite)	<p>— 150 millions d'euros en financement intermédiaire bancaire sur adossement BEI ; — Durée des prêts de 25 ans ; — Types de produits décrits dans la convention cadre. Le Président, ou en cas d'empêchement M. Alain ROUAULT et M. Jacques GAUTIER, vice-présidents, sont également autorisés par délégation à effectuer les éventuelles demandes de versement des fonds auprès de la banque dans la limite de l'enveloppe maximale autorisée, des crédits d'emprunts inscrits aux budgets annuels du SYCTOM et pour un montant maximum par demande de versement de 70 millions d'euros. Par ailleurs, il sera rendu compte au Comité des décisions prises en application de la présente délibération, de même qu'une information sera faite annuellement au Comité au moment du vote du Compte Administratif sur l'exécution de la convention cadre au titre de l'exercice budgétaire précédent.</p>	
C 1605 (11-a)	<p><b>Modification du tableau des effectifs du SYCTOM — Fonction Publique Territoriale et Ville de Paris :</b> Le tableau des effectifs de la Fonction Publique Territoriale est fixé à ce jour à 138 agents. Sur les postes du tableau des effectifs déjà créés, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984, compte tenu de la spécificité de celles-ci et du savoir-faire particulier et spécialisé qu'elles requièrent, les missions suivantes pourront être confiées à un agent non titulaire dans l'hypothèse où les formalités de publicité ne permettraient pas de recruter les agents titulaires ayant les compétences requises : — Un ingénieur principal à la Direction Générale des Services Techniques : Il sera chargé des études dans le domaine de l'électricité, du contrôle/commande et de l'instrumentation et de participer à la maîtrise d'œuvre de projets industriels. Afin de permettre le renouvellement de son contrat dans le cadre de l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984, une délibération doit préciser que ce poste déjà inscrit au tableau des effectifs pourra être pourvu par un agent non titulaire, les missions qui lui seront confiées et la rémunération qui lui sera attribuée. L'agent recruté sera titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou justifiera d'une expérience conséquente dans les domaines susvisés. Sa rémunération sera fixée en application de la grille indiciaire afférente au grade d'Ingénieur Principal (de l'indice brut 541 à l'indice brut 966), en fonction de l'expérience dont pourra justifier le candidat retenu, et en application du régime indemnitaire du grade. — Un ingénieur à la Direction Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Pré-</p>	Unanimité : 214 voix

C 1605 (11-a) (suite)	vention des Déchets : Il sera chargé d'assurer la gestion des flux apportés par les communes et des flux sortants, du contrôle technique des prestations de traitement et des filières de valorisations, de l'élaboration des marchés, de l'analyse des offres, du suivi des marchés et des contrats correspondants et des relations avec les collectivités locales. L'agent recruté sera titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou justifiera d'une expérience conséquente dans les domaines susvisés. Sa rémunération sera fixée en application de la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur (de l'indice brut 379 à l'indice brut 750), en fonction de l'expérience dont pourra justifier le candidat retenu et en application du régime indemnitaire du grade. Le tableau des effectifs des agents de la Ville de Paris mis à disposition du SYCTOM est fixé à 22 agents.	
C 1606 (11-b)	<b>Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de nettoyage des locaux administratifs du SYCTOM :</b> Le Comité autorise le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour les prestations de nettoyage des locaux administratifs du SYCTOM et à signer le marché correspondant. Le marché est d'une durée d'un an renouvelable deux fois. C'est un marché à prix forfaitaire et son montant est estimé à 38 000 € H.T. sur une durée d'un an, soit 45 448 € T.T.C.	Unanimité : 214 voix
C 1607 (11-c)	<b>Désaffectation de biens et sortie d'actif, matériel informatique et photocopieurs :</b> Le Comité autorise le Président à désaffecter du service public et à retirer de l'actif cinq photocopieurs. La Société Electro Recycling sera chargée du recyclage de ces équipements. La Société TOSHIBA prendra à sa charge les frais de retrait et de traitement des cinq photocopieurs obsolètes conformément à la réglementation applicable aux déchets issus des équipements électriques et électroniques.	Unanimité : 214 voix
C 1608 (11-d2)	<b>Marché négocié avec la Société VINCIPARK pour le stationnement des véhicules SYCTOM et des visiteurs dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris :</b> Le Comité autorise le Président à signer le marché négocié passé avec la société VINCIPARK pour la location annuelle de 21 places de parking et l'achat de tickets horaires de parking dans le parc de stationnement situé 43 bis, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris. Le marché est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse 3 mois avant l'échéance annuelle. Il s'agit d'un marché à bons de commande à prix unitaires. L'estimation annuelle de ce dernier est d'un montant minimum de 20 000 € H.T. et d'un montant maximum de 80 000 € H.T.	Unanimité : 214 voix

C 1609 (11-d2)	<b>Marché négocié avec la Société SA SPEP OMNIPARC pour le stationnement des véhicules du SYCTOM et des visiteurs à la base vie Isséane :</b> Le Comité autorise le président à signer le marché négocié passé avec la société SA SPEP OMNIPARC pour la location annuelle de 4 places de parking et l'achat de tickets horaires de parking à proximité de la base vie du chantier Isséane à Issy les Moulineaux. Le parc de stationnement est situé à la gare d'Issy Val-de-Seine, rue Rouget de Lisle, 92130 Issy les Moulineaux. Le marché est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse 3 mois avant l'échéance annuelle. Il s'agit d'un marché à bons de commande traité à prix unitaires. L'estimation annuelle du marché est d'un montant minimum de 4 000 € H.T. et d'un montant maximum de 16 000 € H.T.	Unanimité : 214 voix
C 1610 (11-e)	<b>Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les consommables informatiques :</b> Le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché qui en résultera, pour les consommables informatiques nécessaires au bon fonctionnement des services du SYCTOM. Le marché sera à bons de commande, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour l'achat de consommables informatiques courants avec : — Montant minimum annuel de 20 000 € H.T., — Montant maximum annuel de 80 000 € H.T. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels du SYCTOM. Le montant estimé du marché s'élève à 320 000 € H.T.	Unanimité : 214 voix

Fait à Paris, le 7 avril 2006

*Le Directeur Général*  
Michel CAMY-PEYRET

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### **Direction de l'Urbanisme. — Réunion publique de concertation relative au projet d'aménagement du secteur Paris Nord Est 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.**

En application de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme et de la délibération n° AUC-02-083 du Conseil de Paris en date des 24 et 25 juin 2002, est organisée une Réunion publique de concertation le jeudi 27 avril 2006 à 19 h à l'école élémentaire — 53, rue Emile Bollaert, 75019 Paris :

- Etudes sur l'ensemble du périmètre ;
- Secteurs d'opérations ;
- Actions de proximité.

Coprésidée par M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint au Maire de Paris, chargé de l'urbanisme et de l'architecture, M. Roger MADEC, Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement et M. Daniel VAILLANT, Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, ou leurs représentants.

Tous les habitants, associations locales et autres personnes concernées et intéressées sont invités à y participer.

## MARCHES PUBLICS

### Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

\*  
\* \*

### Avis d'attributions

**Référence de l'avis :** MPA-DVD-2005-0104AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements* — Service du Patrimoine de Voirie — Laboratoire des Equipements de la Rue de la Ville de Paris — 10, boulevard Kellermann, 75013 Paris — Téléphone : 01 43 13 27 30 — Télécopie : 01 45 80 81 72.

**Objet du marché :** fourniture d'un appareil de mesure servant de luminancemètre, luxmètre, radiomètre et photomètre programmable.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : SCIENTEC — Z.A.C. de Courtaboeuf — 17, avenue des Andes, Bâtiment Le Cèdre, 91940 Les Ulis — Numéro des marchés / Numéro des lots : 06 62 020 — Montant : 27 082,22 € T.T.C.

**Date d'envoi à la publication :** 10 avril 2006.

**Référence de l'avis :** DPJEV-2005-0073AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts* — Bureau des Marchés — 3, av de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 71 74 39 — Télécopie : 01 40 71 76 52.

**Objet du marché :** travaux d'aménagement partiel du jardin — 32/34, rue Godefroy Cavaignac, à Paris 11<sup>e</sup>.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : Cochery Ile-de-France — Chemin du Parc, 95480 Pierrelaye — Montant : 87 100 € H.T.

**Date d'envoi à la publication :** 11 avril 2006.

**Référence de l'avis :** DPJEV-2005-0068AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts* — S.A.J.F. — Bureau des marchés — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 71 76 39 — Télécopie : 01 40 71 76 52.

**Objet du marché :** fourniture de plantes vivaces et graminées en conteneurs, lots 2 et 3.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : Vincent CHOMBART — 4, rue des Osiers, 80400 Hombleux — Numéro des marchés / Numéro des lots : lots 2 et 3 — Montant : de 42 000 à 94 000 € T.T.C. par lot.

**Date d'envoi à la publication :** 11 avril 2006.

### Procédures adaptées ouvertes

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 20 — Télécopie : 01 43 31 49 96.

**Objet du marché :** remplacement d'une hotte de cuisine.

**Lieu de la prestation :** cuisine de l'école — 103, avenue de Choisy, Paris 13<sup>e</sup>.

**Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre :** références pour des prestations similaires, présentation de la société et proposition financière. Les candidats intéressés pourront se procurer le dossier à la Caisse des Ecoles ou le demander par télécopie au 01 43 31 49 96.

**Modalités de transmission des candidatures et offres :** par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

**Date limite de remise des plis :** 5 mai 2006 à 16 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DMG-2006-0006.

**Code catégorie d'achat :** 70.02 / Conseil en organisation.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Mairie de Paris — *Direction des Moyens Généraux* — Sous-Direction des Implantations Administratives et de la Logistique — Service de Gestion des Prestations Logistiques — Tour Mattéi — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12.

**Objet du marché :** recherche sur le territoire parisien d'un site immobilier de bureaux de 33 100 m<sup>2</sup> (lot 1) ainsi que l'évaluation des recettes locatives et des recettes de cession des immeubles disponibles suite à cette opération (lot 2). Les deux lots sont cumulables et dissociables.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** divers sites listés en annexes 5.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — *Direction des Moyens Généraux* — Service des Affaires Générales — Bureau des Marchés — 207, rue de Bercy, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1014, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 01 19 — Télécopie : 01 71 27 02 72 — Mél : sandrine.frevent@paris.fr.

**Modalités de remise des offres :** date limite de retrait des dossiers : 28 avril 2006 — Adresse de remise des offres : idem que pour l'adresse de retrait des dossiers — Les offres peuvent être remises sur place, par courrier et par télécopie.

**Date limite de dépôt des offres :** 28 avril 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** personne à contacter pour un renseignement technique : M. Bruno CARLES — Téléphone : 01 71 27 02 09 — Mél : bruno.carles@paris.fr — Personne à contacter pour un renseignement administratif : Mlle Marianne KHIEN — Téléphone : 01 71 27 01 15 — Mél : marianne.khien@paris.fr — Critères de jugement des offres : 1. Valeur technique de la démarche proposée (50 %), 2. Expérience dans le domaine (30 %), 3. Prix (20 %). Durée du marché : 45 jours à compter de la date de notification — Type de marché : marché à prix ferme, global et forfaitaire.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DMG-2006-0007.

**Code catégorie d'achat :** 72.11 / Traitement de l'information.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Mairie de Paris — *Direction des Moyens*

Général — Mission du Funéraire — Tour Mattéï — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 01 23 — Télécopie : 01 71 27 01 33.

**Objet du marché : réalisation d'un « Livre des obsèques » par la Ville de Paris destiné à être diffusé auprès de la population parisienne, ainsi qu'auprès de diverses organisations ou institutions publiques et privées. La Ville souhaite faire appel à un « rédacteur-journaliste » qui aura pour mission : à partir du texte fourni par l'Administration, de procéder au rewriting de ce « Livre des obsèques » afin de lui donner un caractère grand public ; de faire en sorte qu'il y ait un rythme dans l'articulation des différentes parties, paragraphes, alinéas de ce guide ; de rendre ce guide administratif le plus compréhensible possible par la population.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction des Moyens Généraux — Service des Affaires Générales — Bureau des Marchés — Bureau 1014 — 10<sup>e</sup> étage — Tour Mattéï — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 01 19 — Télécopie : 01 71 27 02 72 — Mél : sandrine.frevent@paris.fr.

**Modalités de remise des offres :** date limite de retrait des dossiers : 21 avril 2006 à 15 h — Adresse de remise des offres : idem que l'adresse de retrait des dossiers — Les offres peuvent être remises par courrier, par télécopie ou sur place.

**Date limite de dépôt des offres :** 21 avril 2006 à 15 h.

**Informations complémentaires :** personne à contacter pour tout renseignement technique : M. Philippe DELEMARRE — Téléphone : 01 71 27 01 23 — Mél : philippe.delemarre@paris.fr — Personne à contacter pour tout renseignement administratif : Mlle Marianne KHIEN — Téléphone : 01 71 27 01 15 — Mél : marianne.khien@paris.fr — Critères de jugement des offres : 1. Prix proposé (pour 30 %), 2. Durée de réalisation (pour 30 %), 3. Valeur technique (pour 20 %), 4. Méthodologie proposée (pour 20 %) — Durée du marché : 2 mois à compter de la notification du marché — Visite à prévoir pour consulter le projet de livre des obsèques : contacter M. Philippe DELEMARRE — Téléphone : 01 71 27 01 23 — Mél : philippe.delemarre@paris.fr — Forme du marché : prix global et forfaitaire.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0274.

**Procédure :** marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché : mise en sécurité des vitrages et modernisation des stores. Les travaux consistent en la dépose des simples vitrages actuels, leur remplacement par des double-vitrages, la dépose des stores existants et leur remplacement par des éléments motorisés.**

**Allotissement :**

— Lot n° 1 : vitrerie (Mandataire) ;

— Lot n° 2 : stores ;

— Lot n° 3 : électricité.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Crèche collective — 10, rue Préault, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 17 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 39 (trente-neuf) jours.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

— la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;

— le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** vendredi 19 mai 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — M. Xavier CLAUDE ou M. Philippe VAUDE — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Information complémentaire :** une option obligatoire relative à la mise en place de stores motorisés au 1<sup>er</sup> étage de la façade sur cour est prévue.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** DEPARTEMENT DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché : modernisation de la cour. Les travaux consistent, après démolition du sol existant, en la reprise des réseaux enterrés d'évacuation des eaux de pluie, la reconstitution, après terrassement et remblai, de l'assise et de la couche de forme, la mise en œuvre d'un nouveau revêtement de surface de type asphalte, le traitement des entourages d'arbres et la rénovation de l'éclairage de la cour.**

**Allotissement :**

— Lot n° 1 : V.R.D. (Mandataire) ;

— Lot n° 2 : électricité.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Collège départemental WA Mozart — 7, rue Jomard, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 3 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 2 (deux) mois.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

- la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;
- le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** vendredi 19 mai 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — M. Sinicha MIJAJLOVIC ou Mme Roseline CAMBON — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0217.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12. Modalités de financement : les prestations du marché sont financées par le budget de la Ville de Paris.

**Objet du marché : fourniture et pose de stores extérieurs motorisés à l'école maternelle 31, rue Bobillot, 75013 Paris.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 31, rue Bobillot, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 5<sup>e</sup> étage, 75013 Paris. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de jugement des offres : la valeur technique de l'offre affectée d'un coefficient de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %.

**Date limite de dépôt des offres :** 2 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** les renseignements techniques et/ou administratifs sont à demander auprès de M. CHARVET, Mme LY BA, aux coordonnées suivantes : Mairie de Paris — Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché : réhabilitation des sanitaires et remplacement des canalisations en plomb. Les travaux prévoient la restructuration des sanitaires à rez-de-chaussée situés dans la cour, leur mise aux normes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ainsi que le remplacement des canalisations en plomb dans l'ensemble de l'établissement.**

**Allotissement :**

- Lot n° 1 : maçonnerie ;
- Lot n° 2 : plomberie (Mandataire) ;
- Lot n° 3 : électricité ;
- Lot n° 4 : menuiserie ;
- Lot n° 5 : peinture.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 7/9, rue Tandem, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 3 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 57 (cinquante-sept) jours.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

- la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;
- le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** vendredi 12 mai 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — M. Régis PETIJEAN ou M. Jean-Louis GILTE — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Code catégorie achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.



**Objet du marché : restructuration de la cuisine. Les travaux consistent en la démolition de la cuisine existante, le réaménagement de la cuisine en séparant les locaux par fonction afin de créer des circuits distincts conformément aux normes sanitaires en vigueur, la modernisation des installations électriques et de plomberie, la rénovation des plafonds, des sols, la réfection des peintures et le remplacement des matériels spécifiques de cuisine en inox.**

**Allotissement :**

- Lot n° 1 : démolition - maçonnerie - carrelage (Mandataire) ;
- Lot n° 2 : plomberie ;
- Lot n° 3 : électricité ;
- Lot n° 4 : peinture ;
- Lot n° 5 : matériel de cuisine.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mini-crèche collective — 1, rue Louise Thuliez, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 10 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 45 (quarante-cinq) jours.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

- la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;
- le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** vendredi 12 mai 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — Mlle LEROUX ou Mme LECONTE — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché : modernisation de l'étanchéité des terrasses. Les travaux prévoient la rénovation complète des 7 toiture-terrasses de l'école.**

**Allotissement :**

- Lot n° 1 : étanchéité (Mandataire) ;
- Lot n° 2 : maçonnerie.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 160, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 3 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 2 (deux) mois.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

- la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;
- le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** vendredi 12 mai 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — Mlle Hélène SOULIE ou M. René VIGUIER — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0270.

**Code catégorie d'achat :** 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et télécopie :** Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12. Modalités de financement : les prestations du marché sont financées par le budget de la Ville de Paris.

**Objet du marché : traitement contre l'humidité et remise en état après traitement dans certains locaux du groupe scolaire 40/46, rue Jenner, 75013 Paris — Variantes autorisées.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 46, rue Jenner / école élémentaire — 40, rue Jenner, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 5<sup>e</sup> étage, 75013 Paris. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de jugement des offres : la valeur technique de l'offre affectée d'un coefficient de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %.

**Date limite de dépôt des offres :** 2 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** informations complémentaires : les renseignements techniques et/ou administratifs

sont à demander auprès de M. PICANO, aux coordonnées suivantes : Mairie de Paris — Section Locale d'Architecture — 1, plate d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.  
**Référence de l'avis** : DPA-2006-0277.  
**Code catégorie d'achat** : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, Mairie du 11<sup>e</sup>, place Léon Blum, 75011 Paris. Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET.

**Objet du marché** : modernisation de menuiseries extérieures.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Crèche collective — 15, cour Debille, 75011 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements au service acheteur — 4<sup>e</sup> étage du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

**Modalités de remise des offres** : les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal au service acheteur.

**Date limite de dépôt des offres** : 9 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires** : renseignements complémentaires : Maryline JUDAS au Valérie ELANA — Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Téléphone : 01 53 27 11 50. Lot unique : menuiseries aluminium.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.  
**Référence de l'avis** : DPA-2006-0275.  
**Code catégorie d'achat** : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, Mairie du 11<sup>e</sup> — place Léon Blum, 75011 Paris — Téléphone : 01 53 27 11 50.

**Objet du marché** : création d'un monte-handicapés.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Salle polyvalente de la roquette, annexe de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, 15, rue Merlin, 75011 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 3 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : au service acheteur, 4<sup>e</sup> étage, heures d'ouvertures de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h les jours ouvrés.

**Modalités de remise des offres** : les offres seront reçues contre récépissé ou envoyées en recommandé, au service acheteur.

**Date limite de dépôt des offres** : 5 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires** : personne à contacter pour des renseignements techniques : M. COGET ou M. HUGUET.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.  
**Référence de l'avis** : DPE-2006-0064.  
**Code catégorie d'achat** : 82.01 / Conception graphique, maquette.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Mission communication — 2, rue Beau-bourg, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 87 53 ou 01 42 76 87 62 — Mél : agnes.pasqua@paris.fr.

**Objet du marché** : conception et réalisation de brochures d'information internes et externes pour la Direction de la Protection de l'Environnement.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Paris et petite couronne.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 15 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : identique à celle du service acheteur.

**Modalités de remise des offres** : par courrier recommandé ou dépôt contre récépissé à l'adresse du service acheteur.

**Date limite de dépôt des offres** : 9 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires** : les offres seront jugées selon les critères suivants : 1) Qualité technique de l'offre jugée d'après la remise de la proposition graphique (50 %) ; 2) Critère financier jugé sur le montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement (50 %).

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.  
**Référence de l'avis** : DPE-2006-0066.  
**Code catégorie d'achat** : 80.03 / Services d'essai et analyse pour la délivrance d'une attestation de conformité.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Service Technique de la Propreté de Paris — Section des Moyens Mécaniques — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 55 10.

**Objet du marché** : contrôle et réparation des limiteurs de vitesse et tachygraphes des véhicules D.P.E. et T.A.M. (2 lots, lot 1 : Nord, lot 2 : Sud).

**Lieu d'exécution ou de livraison** : France.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 2 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : Direction de la Protection de l'Environnement — Section des Moyens Mécaniques — Cellule marché — 66, rue de Meaux, 75019 Paris.

**Modalités de remise des offres** : les offres devront être parvenues avant le délai indiqué, par télécopie, courrier avec accusé de réception, ou remises contre récépissé. Tout envoi télécopié devra impérativement être succédé d'un envoi par courrier recommandé ou d'une remise contre récépissé.

**Date limite de dépôt des offres** : 25 avril 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires** : les sociétés intéressées pourront retirer le dossier à l'adresse indiquée, après s'être

annoncées par appel téléphonique (01 53 72 55 10). Les dossiers pourront également être envoyés par courrier ou par télécopie, à la demande de la société.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPJEV-2006-0069.

**Code catégorie d'achat** : 98.09 / Travaux sur les établissements pédagogiques et les centres horticoles.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Circonscription Centre Ouest — 20, avenue Ferdinand Buisson, 75016 Paris — Téléphone : 01 53 84 24 24 — Télécopie : 01 47 43 19 73.

**Objet du marché** : réhabilitation du local douches de l'atelier de jardinage du parc du Champ de Mars, à Paris 7<sup>e</sup>.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Paris 7<sup>e</sup>.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : Mairie de Paris — D.P.J.E.V. — Circonscription Centre Ouest, 20, avenue Ferdinand Buisson, 75016 Paris, auprès de Martine WAFFLART ou Jean-Marc ROUSSEAU — possibilité d'envoi par mél sur demande.

**Modalités de remise des offres** : les offres devront être, soit envoyées par la poste en recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé à la Circonscription Centre Ouest.

**Date limite de dépôt des offres** : 5 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires** : pour visiter les locaux, prendre contact pour R.V. avec M. GARCIA — Téléphone : 01 53 84 24 03 ou 06 74 95 82 57 ou avec M. BOTTIN — Téléphone : 01 53 84 24 04.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPJEV-2006-0076.

**Code catégorie d'achat** : 77.11 / Conception d'expositions temporaires dans les musées et lieux publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Evénements et Partenariats — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris — Mél : sylvie.depondt@paris.fr — Téléphone : 01 40 71 76 82.

**Objet du marché** : création de bandes sonores et musicales et implantation des moyens de diffusion pour les documents audio et vidéo entrant dans la scénographie de l'exposition « Energies, mode d'emploi » qui se déroulera au domaine de Bagatelle du 13 juin au 29 octobre 2006.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Parc de Bagatelle — Bois de Boulogne — Route de Sèvres à Neuilly, 75016 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 9 mai 2006.

**Documents à présenter lors du dépôt de candidature** : lettre de candidature, la déclaration du candidat ; les références du candidat ; l'acte d'engagement du candidat ; la décomposition du prix global forfaitaire ; un mémoire ; lettre de déclaration sur l'honneur.

**Modalités de transmission des candidatures** : à retirer au Service Evénements et Partenariats — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris.

**Date limite de remise des candidatures** : 4 mai 2006 à 12 h.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPJEV-2006-0077.

**Code catégorie d'achat** : 31.76 / Matériels pour expositions

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Evénements et Partenariats — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris — Mél : sylvie.depondt@paris.fr — Téléphone : 01 40 71 76 82.

**Objet du marché** : fourniture, installation et réglages du matériel de projection entrant dans la scénographie de l'exposition « Energies, mode d'emploi » qui se déroulera dans le Trianon du domaine de Bagatelle du 13 juin au 29 octobre 2006.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Parc de Bagatelle — Bois de Boulogne — Route de Sèvres à Neuilly, 75016 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 17 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : Evénements et Partenariats — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris — tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 14 h à 16 h.

**Modalités de remise des offres** : lettre de candidature, déclaration du candidat, références du candidat, lettre de déclaration sur l'honneur, bordereau de prix, acte d'engagement.

**Date limite de dépôt des offres** : 25 avril 2006 à 16 h.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DASES-2006-0024.

**Code catégorie d'achat** : 81.75 / Maintenance des équipements techniques de microbiologie environnementale.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : DEPARTEMENT — *Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Sous-Direction de la Santé — Bureau des Equipements Publics de Santé.

**Objet du marché** : maintenance préventive et corrective de divers autoclaves.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Laboratoires du Département de Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : Département de Paris — D.A.S.E.S. — Sous-Direction de la Santé — B.E.P.S. — B. 724 — 94/96, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 74 87 — Télécopie : 01 43 47 74 06 — Mél : emilie.drioux@paris.fr.

**Modalités de remise des offres** : envoi par lettre en recommandé avec avis de réception postal.

**Date limite de dépôt des offres** : 15 mai 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires** : néant.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DAC-2006-0034.

**Code catégorie d'achat** : 97.01 / Travaux sur les lieux de cultes.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles — 70, rue des Archives, 75003 Paris.

**Objet du marché :** restauration du support et de la couche picturale du tableau de Jacques de Létin. Lot 1 : restauration du support (durée d'exécution 5 mois) ; Lot 2 : restauration de la couche picturale (durée d'exécution : 6 mois).

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Atelier des restaurateurs.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles — Rez-de-chaussée — 70, rue des Archives, 75003 Paris (les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h).

**Modalités de remise des offres :** envoi par voie postale en A.R. ou remise sur place contre récépissé.

**Date limite de dépôt des offres :** 12 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** la consultation s'adresse à des restaurateurs diplômés ou pouvant justifier de références récentes pour des travaux analogues en restauration de support de tableaux (lot 1) et de couche picturale de peintures (lot 2).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) la Commune de Paris (grade agent de maîtrise) dans la branche d'activité agencement bois. — Rappel.**

Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) dans la branche d'activité agencement bois s'ouvrira à partir du 11 septembre 2006 pour 1 poste.

Il est ouvert aux ouvriers (-ères) titulaires des administrations parisiennes justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de 4 années de services en qualité de stagiaire ou de titulaire (les services de stagiaire n'étant pris en compte que dans la limite maximale d'un an).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 15 mai au 15 juin 2006 inclus par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr).

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité assistance de service social. — Dernier rappel**

Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité assistance de service social — s'ouvrira à partir du 26 juin 2006.

Le nombre de postes est fixé à 60.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat d'assistant(e) de service social et aux candidat(e)s titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 411-1 du Code de l'action sociale et des familles et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège), ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 3 avril au 4 mai 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 3 avril au 4 mai 2006 inclus à Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 4 mai 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée. — Dernier rappel.**

Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée — s'ouvrira à partir du 26 juin 2006.

Le nombre de postes est fixé à 10.

Ce concours est ouvert aux candidates titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée — peuvent être affecté(e)s au sein des services situés à Paris, en banlieue parisienne ou en province.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 3 avril au 4 mai 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 3 avril au 4 mai 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 4 mai 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

*Le Directeur de la Publication :*

Bernard GAUDILLERE